



Rapport du président du jury Concours d'éducateur territorial des activités physiques et sportives principal de 2^{ème} classe Session 2012

Le concours d'éducateur territorial des activités physiques et sportives principal de 2^{ème} classe est organisé, pour la première fois, par le Centre de Gestion d'Ille et Vilaine pour les collectivités territoriales des Côtes d'Armor, du Finistère, d'Ille et Vilaine et du Morbihan.

Il s'agit du deuxième grade du nouvel espace statutaire de la filière sportive.

Trois concours distincts d'accès au grade d'éducateur territorial des activités physiques et sportives principal de 2^{ème} classe sont organisés : externe, interne et troisième concours.

I. CONCOURS D'EDUCATEUR TERRITORIAL DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES PRINCIPAL DE 2EME CLASSE

A. Calendrier

Périodes d'inscription	5 juin 2012 au 12 juillet 2012
Période de retrait des dossiers	5 juin 2012 au 4 juillet 2012
Date limite de retour des dossiers	12 juillet 2012
Épreuves d'admissibilité	8 novembre 2012
Réunion du jury d'admissibilité	17 janvier 2013
Épreuves physiques	Le 16 mai 2013
Épreuves pédagogiques	Les 3, 4, 6, 11 et 13 juin 2013
Réunion du jury d'admission	25 juin 2013

B. Inscriptions

77 candidats ont retourné leur dossier d'inscription pendant la période d'inscription et 2 dossiers ont été refusés, car envoyés hors délais.

16 candidats n'ont pas été admis à concourir (motifs principaux : candidats ne justifiant pas du diplôme requis, ancienneté non requise, pas en position d'activité le jour de la clôture des inscriptions, activités ne correspondant pas aux missions d'un futur éducateur territorial des activités physiques et sportives principal de 2^{ème} classe).

8 candidats du concours externe ont été admis à concourir sous réserve de fournir une décision favorable de la commission d'équivalence du CNFPT.

2 candidats ont régularisé leur situation le jour de la première épreuve, le 8 novembre 2012.

Ainsi, 55 candidats ont été admis à concourir selon la répartition suivante :

Externe	Interne	3 ^{ème} concours
13	36	6

C. Postes ouverts

Le nombre total de postes ouverts s'élève à 30, répartis de la manière suivante :

- concours externe : 15 postes,
- concours interne : 9 postes,
- troisième concours : 6 postes.

II. CANDIDATS

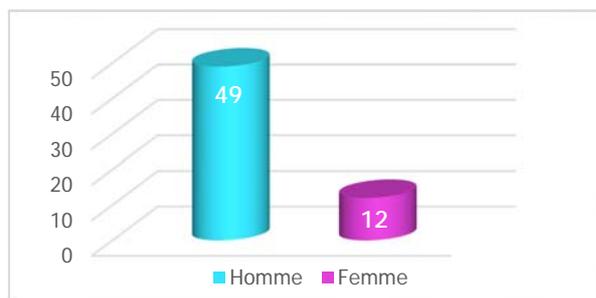
A. Origine géographique

DEPARTEMENT D'ORIGINE	NOMBRE D'ADMIS A CONCOURIR (y compris les sous réserve)	
	Effectifs	TOTAL
Côtes d'Armor	7	38 soit 62 % des convoqués domiciliés en Bretagne
Finistère	13	
Ille et Vilaine	9	
Morbihan	9	
Autres départements	23	23 soit 38 % des convoqués domiciliés hors Bretagne

Les candidats convoqués sont domiciliés dans 13 départements différents.

B. Répartition hommes-femmes

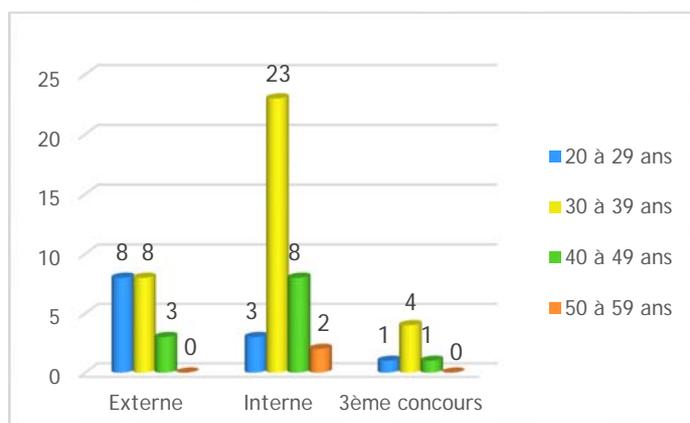
Répartition des admis à concourir par sexe



Toutes voies de concours confondues, les hommes représentent la grande majorité des admis à concourir (80 %).

C. Tranches d'âge

Age des admis à concourir



Pour le concours externe, on observe que les candidats âgés de 20 à 29 ans et 30 à 39 ans représentent respectivement 42 % des admis à concourir. Pour le concours interne et le troisième concours, on constate une forte représentation des 30 à 39 ans.

III. EPREUVES ECRITES D'ADMISSIBILITE

A. Déroulement

Les épreuves écrites d'admissibilité se sont déroulées le 8 novembre 2012 au Parc des expositions de Vitré.

Sur les 61 candidats convoqués, 33 candidats étaient présents, soit un taux d'absentéisme général de 45,90 % :

- concours externe : 19 convoqués - 11 présents,
- concours interne : 36 convoqués - 20 présents,
- troisième concours : 6 convoqués - 2 présents.

B. Nature des épreuves et analyse des résultats

La période de correction s'est étalée du 12 novembre au 10 décembre 2012. Cette correction a mobilisé 5 correcteurs pour l'ensemble des épreuves.

Chaque copie, rendue anonyme par le candidat, a fait l'objet d'une double correction.

Il est attribué à chaque copie une note de 0 à 20.

Toute note inférieure à 5 sur 20 à l'une des épreuves d'admissibilité entraîne l'élimination du candidat.

1. Concours externe

L'unique épreuve d'admissibilité consiste en la *rédaction d'un rapport, assorti de propositions opérationnelles, à partir des éléments d'un dossier portant sur l'organisation des activités physiques et sportives dans les collectivités territoriales, les règles d'hygiène et de sécurité, notamment en milieu aquatique, et les sciences biologiques et les sciences humaines (durée : 3 heures ; coef. 2).*

Le sujet de l'épreuve proposé cette année était le suivant :

Pour s'inscrire dans la préparation d'un projet de vie, le Président de la Communauté de communes Sporticom, qui regroupe huit communes dont une ville centre de 20 000 habitants, dans laquelle vous intervenez en qualité d'éducateur sportif, envisage de mettre en œuvre sur la communauté des communes, des propositions d'activités physiques appropriées, plus spécifiquement à l'intention des seniors. Il part du principe que la pratique régulière d'exercices physiques ralentit le vieillissement, prévient certaines maladies et garantit la santé.

Vous établirez, à l'aide des documents ci-joints, un état des lieux général de la pratique physique des seniors.

Dans une deuxième partie, il vous demande de faire des propositions opérationnelles afin de développer cette pratique et d'élaborer un plan d'action répondant aux attentes et aux besoins des seniors.

Dossier comportant 7 documents (22 pages au total)

2 correcteurs ont été mobilisés pour cette correction.

Nb de copies	Notes < à 5	Notes >= à 5 et < à 10	Notes >= à 10 et < à 15	Notes >= à 15	Moyenne sur 20
11	0	5	5	1	10,09

Il n'y a pas de note éliminatoire.

Observations générales des correcteurs :

Le sujet était clair et d'actualité. Le nombre de pages composant le dossier a pu mettre en difficulté certains candidats (gestion du temps difficile).

Les correcteurs ont souligné que les candidats manquaient de connaissance pour réaliser un rapport ainsi que pour formuler de vraies propositions opérationnelles : difficulté à présenter un plan d'action concret, réaliste et quantifié.

Dans l'ensemble, les candidats ont des difficultés à se positionner en tant qu'éducateur territorial des activités physiques et sportives principal de 2^{ème} classe.

Les correcteurs soulignent les défauts de qualité rédactionnelle de beaucoup de candidats.

2. Concours interne et troisième concours

Le concours interne et le troisième concours sont composés de deux épreuves d'admissibilité.

La première épreuve d'admissibilité consiste en la *rédaction d'un rapport, assorti de propositions opérationnelles, à partir des éléments d'un dossier portant sur l'organisation des activités physiques et sportives dans les collectivités territoriales (durée : 3 heures ; coef. 1).*

Le sujet de l'épreuve cette année était le suivant :

Vous êtes éducateur sportif au sein du service des sports de la Ville de Sportville comptant 80 000 habitants.

Afin de répondre aux évolutions économiques et sociologiques qui touchent les pratiques sportives, le Maire souhaite faire converger la politique sportive avec la politique de la ville pour rassembler tous les publics autour d'actions sportives innovantes.

Le directeur des sports vous demande d'élaborer à son attention, exclusivement à l'aide des documents ci-joints, un rapport sur l'éducation par le sport dans les quartiers concernés par la politique de la ville.

Dans un deuxième temps, il vous demande d'établir un ensemble de propositions opérationnelles afin d'organiser une fête du sport pour la promotion des associations sportives de proximité, dans les quartiers situés en zone urbaine sensible.

Dossier comportant 10 documents (24 pages au total)

2 correcteurs ont été mobilisés pour cette correction.

	Nb de copies	Notes < à 5	Notes >= à 5 et < à 10	Notes >= à 10 et < à 15	Notes >= à 15	Moyenne sur 20
Concours interne	20	5	9	6	0	7,46
Troisième concours	2	0	0	2	0	13,50

Pour cette épreuve, le nombre de note éliminatoire s'élève à 5, soit 25 % des copies.

Observations générales des correcteurs :

Le rapport comportait une documentation intéressante, diverse et cohérente. Toutefois, la quantité de documents a pu mettre en difficulté certains candidats dans la gestion du temps.

Dans l'ensemble, il n'y a pas de hors sujet ou d'incompréhension radicale du sujet : le niveau des candidats s'explique par le fait que plus de la moitié d'entre eux ont rendu des devoirs quasiment non traités.

Les correcteurs insistent sur le fait que les candidats manquent de méthodologie et ont le plus souvent fait une note de synthèse au lieu d'un rapport.

La deuxième épreuve d'admissibilité consiste en des réponses à des questions portant sur l'organisation des activités physiques et sportives dans les collectivités territoriales, permettant d'apprécier les connaissances professionnelles du candidat (durée : 3 heures ; coef. 1).

Les questions proposées cette année étaient les suivantes :

Question 1 (3 points) : Pourquoi et comment l'éducateur territorial des activités physiques et sportives doit-il acquérir de nouveaux champs de compétence ?

Question 2 (1 point) : En quoi consiste l'agrément d'un intervenant extérieur auprès de l'Éducation nationale ?

Question 3 (2 points) : Quelles sont les règles d'encadrement de la natation scolaire dans le premier degré ?

Question 4 (1 point) : Quelle est la procédure réglementaire à suivre pour qu'un équipement sportif puisse recevoir du public ?

Question 5 (2 points) : Quels sont les éléments essentiels à prendre en compte lors de la préparation d'une séance d'activité physique et sportive ?

Question 6 (2 points) : Quelles sont la place et les missions des écoles municipales des sports ?

Question 7 (1 point) : Quelles sont les modalités de déclaration et d'organisation d'une animation sportive sur la voie publique ?

Question 8 (3 points) : Quels sont les risques pour le développement de l'enfant, liés à la pratique d'une activité physique ? Justifiez votre réponse.

Question 9 (3 points) : Peut-on proposer le même niveau de pratique sportive (intensité, contenu, forme de pratique) à différentes catégories d'âge ? Vous fondez votre réponse sur des exemples précis.

Question 10 (2 points) : Décrivez les rôles respectifs de l'enseignant et de l'intervenant dans une séance d'éducation physique et sportive.

2 correcteurs ont été mobilisés pour cette correction.

	Nb de copies	Notes < à 5	Notes >= à 5 et < à 10	Notes >= à 10 et < à 15	Notes >= à 15	Moyenne sur 20
Concours interne	18*	2	11	5	0	8,03
Troisième concours	2	0	2	0	0	6,50

(*) 2 candidats ont abandonné à la suite de la première épreuve et ne se sont donc pas présentés à cette deuxième épreuve.

Pour cette épreuve, le nombre de note éliminatoire s'élève à 2, soit 11,11 % des copies.

Observations générales des correcteurs :

Les questions sont claires, sans problème d'interprétation de la part des candidats.

Les correcteurs ont constaté que les questions englobent bien les différents aspects du métier d'éducateur des activités physiques et sportives.

Certaines questions nécessitaient de bonnes connaissances techniques des candidats.

L'appréhension des questions par les candidats est trop souvent partielle. Les correcteurs déplorent que les questions clés qui sont au cœur du métier (questions 1, 5, 8 et 9) ne sont pas suffisamment approfondies.

Globalement, le niveau des candidats est assez faible.

C - Rupture d'anonymat et non-respect des consignes

Afin de fixer les seuils d'admissibilité, le jury prend connaissance des ruptures potentielles d'anonymat et des consignes n'ayant pas été respectées par certains candidats. Les règles sont pourtant inscrites dans le règlement général des concours, sur les sujets et rappelées plusieurs fois oralement.

1 copie est ainsi soumise au jury, le candidat ayant indiqué son nom et son prénom dans l'entête du rapport.

Le jury a décidé qu'il s'agissait bien d'un signe distinctif et a attribué la note de 0 sur 20 à la copie.

D - Candidats admissibles

Le jury, après avoir procédé à l'examen des notes des candidats, a décidé de retenir les seuils d'admissibilité suivants :

	Concours externe		Concours interne		Troisième concours	
Nombre de présents	11		18*		2	
Nombre de postes	15		9		6	
Meilleure moyenne / 20	16,50		12,50		10,25	
Nombre de candidats ayant une moyenne > ou égale à 10 / 20	6		6		1	
Décision du jury	Seuil	Nb d'admissibles	Seuil	Nb d'admissibles	Seuil	Nb d'admissibles
	9,00	9	8,25	8	9,75	2

(*) Pour rappel, 20 candidats étaient présents à la première épreuve d'admissibilité

Soit 19 candidats admissibles

Statistiques sur les 19 candidats admissibles :

- Les hommes représentent 84 % des candidats admissibles (16 hommes contre 3 femmes).
- Les candidats admissibles sont domiciliés dans 8 départements différents. 74 % des candidats admissibles sont domiciliés en Bretagne.

Département	Externe	Interne	3 ^{ème} concours	Total	
Côtes d'Armor	/	1	1	2	14
Finistère	4	2	/	6	
Ille et Vilaine	3	1	/	4	
Morbihan	/	2	/	2	
Hors Bretagne	2	2	1	5	

- Sur les 9 candidats admissibles au concours externe :
 - 7 candidats ont obtenu une décision favorable de la commission d'équivalence de diplôme placée auprès du CNFPT,
 - 2 candidats sont père ou mère de famille d'au moins trois enfants.
- Les candidats du concours interne doivent justifier quant à eux de 4 ans de services publics au 1^{er} janvier 2012 et être en fonction à la date de clôture des inscriptions (12 juillet 2012).
- Les 2 candidats admissibles au 3^{ème} concours ont été admis à concourir au titre d'au moins 4 années d'activités professionnelles privées ayant été exercées dans des domaines correspondant aux missions dévolues aux éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives principaux de 2^{ème} classe.

IV. EPREUVES D'ADMISSION

Les candidats admissibles ont participé à deux épreuves obligatoires d'admission : les épreuves physiques et l'épreuve pédagogique suivie d'un entretien.

A. Déroulement des épreuves physiques

Les épreuves physiques se sont déroulées le jeudi 16 mai 2013 au Complexe sportif de Bréquigny à Rennes.

Il s'agit d'une épreuve physique (*coefficient 1*) comprenant *un parcours de natation et une épreuve de course*.

Hommes	Femmes
<i>1 000 mètres ; course en ligne ; Natation : 50 mètres en nage libre. (Pour la natation : tout parcours terminé, même en dehors des limites de temps indiquées par la table de cotation, sera coté 10 points.)</i>	<i>600 mètres ; course en ligne ; Natation : 50 mètres en nage libre. (Pour la natation : tout parcours terminé, même en dehors des limites de temps indiquées par la table de cotation, sera coté 10 points.)</i>

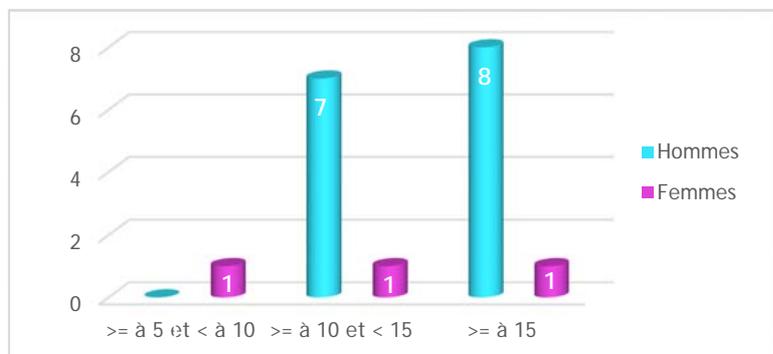
Des barèmes de notation précis sont prévus pour les femmes et pour les hommes, et sont indiqués dans la brochure du concours accessible sur le site internet du CDG 35.

Selon l'article 9 du décret n° 2011-789 du 28 juin 2011 fixant les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives, les candidats blessés au moment des épreuves physiques et les candidates enceintes sont dispensés, à leur demande, de ces épreuves. Ils devront être en possession d'un certificat médical établissant leur état. Les candidats bénéficiant de cette dispense se

voient attribuer une note égale à la moyenne des notes obtenues par l'ensemble des candidats au concours auquel ils participent.

Sur les 19 candidats convoqués :

- 5 candidats ont bénéficié d'une dispense aux épreuves (4 hommes et 1 femme),
- 1 candidat a annulé sa participation au concours.



1 homme a obtenu la note de 20 sur 20.
La meilleure performance féminine est de 16,50 sur 20.

	Concours externe	Concours interne	Troisième concours
Nombre de convoqués	9	8*	2
Nombre de présents (dont les dispensés)	9 (dont 1 dispensé)	7 (dont 3 dispensés)	2 (dont 1 dispensé)
Meilleure note obtenue	18,75	20,00	10,75
Moins bonne note	6,00	10,50	10,75
Nb de candidats ayant une note > ou = à 10	8	7	2

(*) dont le candidat qui a annulé sa participation au concours.

Meilleures performances, sur l'ensemble des opérations d'ETAPS (concours et examens promotion interne)

	Natation		Course		
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	
EP ETAPS principal de 2 ^{ème} classe 2012	0'34'0 - 37 pts	/	3'20'5 - 30,9 pts	/	
EP ETAPS 2012	0'31'0 - 40 pts	0'39'4 - 30 pts	3'18'8 - 31,3 pts	2'23'4 - 17,5 pts	
ETAPS principal de 2 ^{ème} classe 2012	Ext.	0'28'1 - 40 pts	0'35'0 - 30 pts	2'52'0 - 38,2 pts	2'07'4 - 23 pts
	Int.	0'28'1 - 40 pts	/	2'51'7 - 38,3 pts	/
	3 ^{ème} conc.	0'34'8 - 36 pts	/	4'21'2 - 18,5 pts	/
ETAPS 2012	Ext.	0'27'9 - 40 pts	0'33'0 - 30 pts	2'53'8 - 37,7 pts	2'03'4 - 24,5 pts
	Int.	0'28'4 - 40 pts	0'31'4 - 30 pts	3'04'4 - 34,9 pts	1'52'0 - 29,5 pts
	3 ^{ème} conc.	0'30'3 - 40 pts	0'34'0 - 30 pts	3'06'0 - 34,4 pts	2'05'6 - 24 pts

B. Déroulement des épreuves pédagogiques et analyse des résultats

Les épreuves pédagogiques d'admission se sont déroulées sur 5 jours, les 3, 4, 6, 11 et 13 juin 2013, au Complexe sportif de Bréquigny à Rennes.

Le libellé réglementaire de l'épreuve est le suivant :

La conduite d'une séance d'activités physiques et sportives (préparation : 30 minutes, durée de la séance : 30 minutes ; coefficient 2 pour le concours externe et coefficient 3 pour le concours interne et le troisième concours), suivie d'un entretien avec le jury (durée : 30 minutes, dont 5 minutes au plus d'exposé ; coef. 1).

Le candidat choisit, lors de son inscription au concours, l'une des cinq options suivantes :

- *pratiques individuelles et activités au service de l'hygiène et de la santé ;*
- *pratiques duelles ;*
- *jeux et sports collectifs ;*
- *activités de pleine nature ;*
- *activités aquatiques.*

Dans l'option retenue, le candidat choisit, par tirage au sort au moment de l'épreuve, le sujet de la séance qu'il est chargé de conduire.

Cette séance est suivie d'un entretien, libellé de la manière suivante selon la voie de concours :

Concours externe	Concours interne	Troisième concours
<i>Entretien avec le jury débutant par une analyse, par le candidat, du déroulement de la séance qu'il vient de diriger, se poursuivant par un exposé du candidat sur sa formation et son projet professionnel devant permettre au jury d'apprécier sa capacité à s'intégrer dans l'environnement professionnel au sein duquel il est appelé à travailler, sa motivation et son aptitude à exercer les missions dévolues aux membres du cadre d'emplois ainsi qu'à l'encadrement</i>	<i>Entretien avec le jury débutant par une analyse, par le candidat, du déroulement de la séance qu'il vient de diriger, se poursuivant par un exposé du candidat sur les acquis de son expérience professionnelle devant permettre au jury d'apprécier ses connaissances, sa motivation et son aptitude à exercer les missions dévolues aux membres du cadre d'emplois ainsi qu'à l'encadrement</i>	<i>Entretien avec le jury débutant par une analyse, par le candidat, du déroulement de la séance qu'il vient de diriger, se poursuivant par un exposé du candidat sur les acquis de son expérience professionnelle devant permettre au jury d'apprécier ses connaissances, sa capacité à s'intégrer dans l'environnement professionnel au sein duquel il est appelé à travailler, sa motivation et son aptitude à exercer les missions dévolues aux membres du cadre d'emplois ainsi qu'à l'encadrement</i>

Lors de la réunion du jury d'admissibilité, dans un souci d'organisation et d'égalité de traitement des candidats, le jury a décidé à l'unanimité de ses membres, de ne retenir qu'une seule discipline par groupe d'options.

Options choisies à l'inscription par les candidats	Disciplines retenues par le jury
Pratiques individuelles et activités au service de l'hygiène et de la santé	Saut
Pratiques duelles	Badminton
Jeux et sports collectifs	Basket-ball
Activités de pleine nature	Parcours et course d'orientation
Activités aquatiques	Natation sportive

Les 18 candidats évalués sont répartis sur trois de ces disciplines seulement : basket-ball, parcours et course d'orientation et natation sportive.

L'ensemble des candidats admissibles ont été informés du choix retenu par le jury dans un courrier d'attente en date du 21 janvier 2013.

1. Résultats du concours externe

Discipline	Nb de cand. convoqués	Nb de cand. présents	Conduite d'une séance d'activités physiques et sportives (coefficient 2)			Entretien avec le jury (coefficient 1)			Note finale		
			Moyenne générale	Note la plus haute	Note la plus basse	Moyenne générale	Note la plus haute	Note la plus basse	Moyenne générale	Note la plus haute	Note la plus basse
Basket-ball	3	3	13,67	16,00	10,50	12,67	17,00	10,00	13,33	16,33	10,67
Parcours et course d'orientation	2	2	13,00	14,00	12,00	15,00	16,00	14,00	13,67	14,00	13,33
Natation sportive	4	4	9,00	13,00	4,50	9,00	13,50	3,00	9,00	11,17	4,00
	9	9									

2. Résultats du concours interne

Discipline	Nb de cand. convoqués	Nb de cand. présents	Conduite d'une séance d'activités physiques et sportives (coefficient 3)			Entretien avec le jury (coefficient 1)			Note finale		
			Moyenne générale	Note la plus haute	Note la plus basse	Moyenne générale	Note la plus haute	Note la plus basse	Moyenne générale	Note la plus haute	Note la plus basse
Basket-ball	4	4	11,38	16,00	8,00	13,88	17,00	11,00	12,00	16,25	8,75
Natation sportive	3	3	11,67	13,00	9,00	12,33	16,00	5,00	11,83	13,75	8,00
	7	7									

3. Résultats du troisième concours

Discipline	Nb de cand. convoqués	Nb de cand. présents	Conduite d'une séance d'activités physiques et sportives (coefficient 3)			Entretien avec le jury (coefficient 1)			Note finale		
			Moyenne générale	Note la plus haute	Note la plus basse	Moyenne générale	Note la plus haute	Note la plus basse	Moyenne générale	Note la plus haute	Note la plus basse
Basket-ball	1	1	18,00			16,00			17,50		
Parcours et course d'orientation	1	1	7,00			6,00			6,75		
	2	2									

Toute note inférieure à 5 sur 20 à cette seconde épreuve d'admission est éliminatoire. Cette note constitue la note finale obtenue entre la note de la conduite de la séance et la note de l'entretien affectées de leurs coefficients respectifs.

Ainsi, 1 candidat a été éliminé du fait de son obtention d'une note inférieure à 5 sur 20 à cette épreuve d'admission.

Observations du jury concernant les épreuves pédagogiques :

Les membres du jury et examinateurs complémentaires présents estiment que les candidats ont été mis dans des situations de travail optimales, sans obstacle particulier (nombre d'élèves sujets adapté à la discipline, matériel nécessaire à la disposition, différent type de matériel proposé...).

Ils constatent que les candidats s'enferment souvent dans le libellé de leur sujet, sans penser à remédier leurs exercices proposés aux enfants.

Or, il faut le rappeler aux candidats, cette remédiation fait partie intégrante de l'épreuve et est fortement exigée quand elle s'impose. Certains candidats se sont mis en difficulté en n'optant pas pour le choix de la remédiation.

Ils souhaitent également insister sur le fait que l'intégralité des enfants présents dans le groupe doit participer aux exercices de la séance et qu'il n'est pas normal par exemple qu'un enfant ne soit présent dans l'eau (pour la discipline de natation) qu'une à deux minutes sur une épreuve qui dure 30 minutes.

En outre, les candidats ne doivent pas oublier qu'ils se positionnent ici sur un grade de B+.

Observations du jury concernant l'entretien :

Les membres du jury et examinateurs complémentaires déplorent le manque de préparation des candidats, surtout des candidats en interne.

Il ne faut pas oublier que l'épreuve se découpe en trois temps :

- un retour d'analyse de la séance pédagogique,
- un exposé d'une durée de 5 minutes maximum,
- et d'un temps d'échange entre le candidat et le groupe d'examineurs.

Enfin, un concours se prépare et il faut absolument que les candidats qui se présentent devant un groupe d'examineurs connaissent l'environnement territorial dans lequel ils seront amenés à travailler. Or, les examinateurs regrettent une ignorance flagrante de l'environnement territorial de la part des candidats, et ce facteur est d'autant plus aggravant quand il s'agit des candidats du concours interne qui ont une longue expérience derrière eux.

C. Candidats admis

Il convient de souligner que lorsque le nombre de candidats ayant subi avec succès les épreuves de l'un des trois concours est inférieur au nombre de places offertes à ce concours, le jury peut modifier le nombre total de places offertes aux concours externe, interne et au troisième concours dans la limite de 25 % de la totalité des places offertes à ces concours ou sur une place au moins.

Ainsi, le nombre total de postes ouverts étant de 30, la limite de transfert de postes de 25 % laisse une marge de manœuvre de **7 postes pouvant être transférés d'une voie de concours vers une autre.**

Le jury, après avoir procédé à la notation des épreuves d'admission, à l'examen des notes obtenues par les candidats et étudié les possibilités de transfert de postes, a décidé de retenir les seuils d'admission suivants :

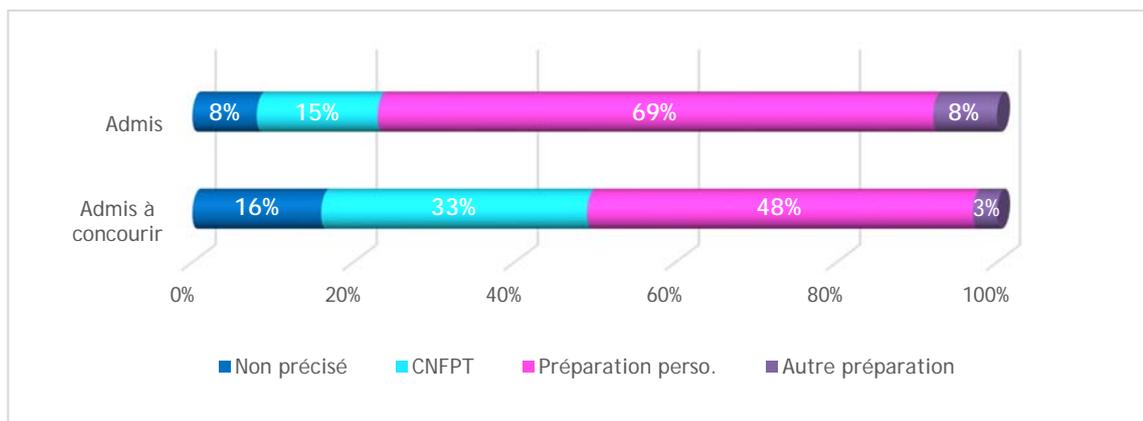
	Concours externe		Concours interne		Troisième concours	
Nombre de présents	9		7		2	
Nombre de postes	15		9		6	
Meilleure moyenne / 20	14,21		15,54		14,32	
Nombre de candidats ayant une moyenne > ou égale à 10 / 20	8		5		1	
Décision du jury	Seuil	Nb d'admis	Seuil	Nb d'admis	Seuil	Nb d'admis
	10,50	8	12,36	4	14,32	1

Soit 13 candidats admis

D. Préparation à l'épreuve

En ce qui concerne la préparation au concours, les 13 candidats admis ont déclaré :

- avoir effectué une préparation personnelle à l'épreuve : 69 %,
- avoir subi une préparation aux épreuves via le CNFPT : 15 %.



Les 13 candidats admis au concours d'éducateur territorial des activités physiques et sportives principal de 2^{ème} classe, ont déclaré détenir un diplôme pour :

- 15 % de niveau 1 (bac + 5),
- 77 % de niveau 2 (bac + 3 à bac + 4),
- 8 % de niveau 4 (bac).

V. ANALYSE ET CONCLUSION

Pour conclure, le jury, commun à trois opérations (le concours d'ETAPS principal de 2^{ème} classe et les examens professionnels de promotion interne d'ETAPS et d'ETAPS principal de 2^{ème} classe) tenait à préciser qu'il s'agissait de la première organisation de ces opérations de la filière sportive par les Centres de Gestion.

Cette organisation, notamment relative à l'organisation des épreuves pédagogiques, nécessite un travail de collaboration important entre l'équipe du Service Concours du Centre de Gestion d'Ille et Vilaine, la collectivité d'accueil des épreuves de sport et pédagogiques et les Services de l'Inspection Académique.

Le jury souhaite ainsi mettre en évidence cette collaboration tripartite et se félicite du bon déroulement des épreuves.

S'agissant d'un grade de catégorie B+, le jury souligne que les candidats doivent faire preuve d'initiative et se positionner en tant que collaborateurs. Le manque de préparation évident des candidats et le niveau très médiocre n'ont pas permis de pourvoir l'intégralité des postes ouverts (13 postes pourvus contre 30 postes ouverts).

Fait à Thorigné Fouillard, le 10 janvier 2014

Le Président du jury,



Pierre LECLERCQ
Directeur des sports - Ville de Rennes